

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGERIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

**DIRECTION et RÉDACTION :**

au Ministère d'Etat

**ADMINISTRATION :**

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

**INSERTIONS :**

Annonces : 3 francs la ligne.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

**SOMMAIRE.****MAISON SOUVERAINE :**

Déjeuner au Palais.

**PARTIE OFFICIELLE :**

Ordonnance Souveraine relative à un pourvoi en révision.  
Ordonnance Souveraine déclarant recevable un pourvoi en révision.

Ordonnance Souveraine rejetant un pourvoi en révision.  
Ordonnance Souveraine portant déclaration définitive d'utilité publique.

Ordonnance Souveraine désignant un Délégué à la VII<sup>e</sup> Conférence de l'Union Internationale contre la Tuberculose.

Ordonnance Souveraine désignant un Délégué au Ve Congrès International de la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics.

Ordonnance Souveraine désignant un Délégué au Congrès International de la Navigation Aérienne.

Ordonnance Souveraine désignant un Délégué au Comité de l'Office International des Epizooties.

Arrêté ministériel autorisant un médecin à exercer sa profession.

Arrêté ministériel fixant la date du scrutin pour l'élection des représentants du Personnel de la Compagnie des Tramways à la Commission de Réforme.

**AVIS ET COMMUNIQUÉS :**

Lycée. — Examen du Certificat d'Aptitude aux Bourses.

**ECHOS ET NOUVELLES :**

Inauguration de la Maison de France.

**Annexe au « Journal de Monaco » :**

CONSEIL NATIONAL. — Compte rendu de la séance du 27 décembre 1929.

**MAISON SOUVERAINE**

S. A. S. le Prince Souverain, assisté de S. A. S. la Princesse Héritière, a donné hier un déjeuner en l'honneur des Membres du Gouvernement Français venus à Monaco pour l'inauguration de la Maison de France.

Le Prince avait à Sa droite, M<sup>me</sup> Rouget-Belletour et le Conseiller d'Ambassade baron Pieyre, chargé du Consulat Général de France ; à Sa gauche, la Comtesse de Baciocchi, Dame du Palais, et le Docteur Louët, Premier Médecin.

S. A. S. la Princesse Héritière, assise en face du Prince Souverain, avait à Sa droite, M. Ricolfi, Sous-Secrétaire d'Etat à la Guerre, et M<sup>me</sup> Millescamps ; à Sa gauche, M. Baréty, Sous-Secrétaire d'Etat au Budget, et le Commandant Millescamps, Aide de camp du Prince.

**PARTIE OFFICIELLE****ORDONNANCES SOUVERAINES**

N° 1037.

Ordonnance Souveraine, en date du 11 avril 1930, déclarant recevables, en la forme, le pourvoi en révision de la Société Delta et celui des Hoirs Calnibaloski ; déclarant mal fondé, au fond, le premier de ces pourvois et cassant in parte qua, l'arrêt de la Cour d'Appel du 29 juin 1929.

N° 1038.

Ordonnance Souveraine, en date du 11 avril 1930, déclarant recevable le pourvoi en révision formé par la dame Gastaud.

N° 1039.

Ordonnance Souveraine, en date du 11 avril 1930, rejetant le pourvoi en révision formé par M. le Procureur Général contre l'arrêt de la Cour d'Appel du 8 février 1930.

N° 1040

**LOUIS II**

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'Ordonnance du 21 avril 1911 ;

Vu l'Ordonnance du 13 juillet 1914 déclarant d'utilité publique la construction d'une route au Quartier des Révoires Supérieures, d'après le projet dressé par le Service des Travaux Publics et daté du 28 février 1914 ;

Vu le rapport de l'Ingénieur des Travaux Publics en date du 27 février 1928 ;

Vu l'avis du Comité des Travaux Publics en date du 28 février 1928 ;

Considérant que les formalités prescrites par les articles 2, 3, 4, 5 et 6 de l'Ordonnance du 21 avril 1911 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, ont été régulièrement accomplies ;

Considérant qu'aucune des observations et réclamations présentées durant l'enquête faite à la Mairie du 24 janvier au 6 février 1928 sur le dit projet, ne sont de nature à faire modifier le tracé prévu et qu'il y a lieu de maintenir l'application de ce dernier ;

Notre Conseil d'Etat entendu ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :****ARTICLE PREMIER.**

Est définitivement déclarée d'utilité publique l'acquisition des terrains et bâtiments prévue au projet dressé par le Service des Travaux Publics, pour la construction d'une route, partant du Boulevard de l'Observatoire et se développant à travers le Quartier des Révoires Supérieures, jusque vers le chemin frontière.

**ART. 2.**

Les terrains et bâtiments qu'il y a lieu d'acquérir sont désignés par des teintes sur le plan dont une expédition demeurera annexée à la présente Ordonnance. Le nom des propriétaires ainsi que l'indication cadastrale, la nature et la surface de ces parcelles sont énoncés ci-après :

1° M. Vauchelle Adrien-François-Henri, section A, parcelle 90 p. oliviers, surface à exproprier : mètres carrés : 245,30 ;

2° M. Khan Robert, section A, parcelle 92 p. oliviers, surface à exproprier : mètres carrés : 171,44 ;

3° M. Parenti M., section A, parcelle 91 p. oliviers, surface à exproprier : mètres carrés : 544,22 ;

4° M. Lorenzi Emile, section A, parcelle 93 p. jardin, surface à exproprier : mètres carrés : 117,14 ;

5° M. Soriano Salomon, section A, parcelle 93 p. jardin, surface à exproprier : mètres carrés : 75 ;

6° M. Lambert François, section A, parcelle 93 p. terrasse, surface à exproprier : mètres carrés : 30 ;

7° M<sup>me</sup> Journet veuve Amart, section A, parcelle 93 p. mur, surface à exproprier : mètres carrés : 4,35 ;

8° M. Giaccone Georges, section A, parcelle 93 p. jardin, surface à exproprier : mètres carrés ; 97,15 ;

9° M. Cauvin Eugène, section A, parcelle 93 p. jardin, surface à exproprier : mètres carrés : 44,80 ;

10° M. Merlo César, section A, parcelle 93 p. jardin, surface à exproprier : mètres carrés : 84,25 ;

11° M<sup>me</sup> Galliano Abilardo, section A, parcelle 93 p. passage, surface à exproprier : mètres carrés : 1,12 ;

12° M. Bernasconi, section A, parcelle 93 p. terrasse et jardin, surface à exproprier : mètres carrés : 184,06 ;

13° Fondation Otto, section B, parcelle 415 p. oliviers, surface à exproprier : mètres carrés : 1103,25 ;

14° M. Christopher-Smith, section B, parcelle 416 p., 417 p. terrasse, surface à exproprier : mètres carrés : 72,66 ;

15° Prince Mirza Riza Khan, section B, parcelle 416 p. jardin, surface à exproprier : mètres carrés : 85,54 ;

16° M. Roganne Eugène, section A, parcelle 87 p. oliviers, surface à exproprier : mètres carrés : 32,72 ;

17° M. Aimone, section A, parcelle 93 p. oliviers, surface à exproprier : mètres carrés : 126 ;

18° M. Magnardi, section A, parcelle 93 p. oliviers, surface à exproprier : mètres carrés : 103,60.

ART. 3.

La prise de possession des terrains et bâtiments nécessaires à l'exécution du projet aura lieu aussitôt après l'accomplissement des formalités prescrites par l'Ordonnance Souveraine du 21 avril 1911.

ART. 4.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le douze avril mil neuf cent trente.

LOUIS.

Par le Prince :  
Le Secrétaire d'Etat,  
FR. ROUSSEL.

N° 1041.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. Hugo Duhs, Notre Consul Général à Stockholm, est nommé Délégué de Notre Principauté à la VII<sup>me</sup> Conférence de l'Union Internationale contre la Tuberculose qui se tiendra à Oslo, du 12 au 15 août 1930.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Directeur du Service des Relations Extérieures et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le douze avril mil neuf cent trente.

LOUIS.

Par le Prince :  
Le Secrétaire d'Etat,  
FR. ROUSSEL.

N° 1042.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. Nuthall Foreman, Notre Consul Général à Londres, est nommé Délégué de Notre Principauté au V<sup>me</sup> Congrès International de la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics qui se tiendra en cette ville du 26 au 30 mai prochain.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Directeur du Service des Relations Extérieures et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le douze avril mil neuf cent trente.

LOUIS.

Par le Prince :  
Le Secrétaire d'Etat,  
FR. ROUSSEL.

N° 1043

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. Henry E. Rey, Notre Consul Général à La Haye, est désigné en qualité de Représentant de Notre Principauté au Congrès International de la Navigation Aérienne qui se tiendra en cette ville au mois d'août 1930.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires Notre Directeur du Service des Relations Extérieures et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le douze avril mil neuf cent trente.

LOUIS.

Par le Prince :  
Le Secrétaire d'Etat,  
FR. ROUSSEL.

N° 1044.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

S. Exc. le Comte Henri de Maleville, Notre Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire près S. Exc. le Président de la République Française, est nommé Délégué de Notre Principauté au Comité de l'Office International des Epizooties qui doit se réunir à Paris, le 6 mai prochain.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Directeur du Service des Relations Extérieures et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le vingt et un avril mil neuf cent trente.

LOUIS.

Par le Prince :  
Le Secrétaire d'Etat,  
FR. ROUSSEL.

**ARRÊTÉS MINISTÉRIELS**

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,  
Vu l'Ordonnance Souveraine du 29 mai 1894 et l'Arrêté Gouvernemental du 5 octobre 1894 ;

Vu l'Ordonnance Souveraine du 1<sup>er</sup> avril 1921, modifiée par celle du 16 janvier 1922 ;

Vu la demande présentée par M. le Docteur Humbert Revelli, en vue d'être autorisé à exercer la médecine dans la Principauté ;

Vu le diplôme de Docteur en Médecine et Chirurgie délivré à M. le Docteur Revelli, le 13 octobre 1925, par l'Université Royale de Turin ;

Vu les propositions formulées par la Commission de vérification des Diplômes instituée par Arrêté Ministériel du 29 avril 1921 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 1<sup>er</sup> avril 1930 ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER.

M. le Docteur Humbert Revelli est autorisé à exercer la Médecine dans la Principauté.

ART. 2.

Il devra se conformer aux Lois et Ordonnances concernant sa profession, sous les peines de droit.

ART. 3.

M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-cinq avril mil neuf cent trente.

Le Ministre d'Etat,  
M. PIETTE.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,  
Vu l'article 21 de la Loi n° 135 du 1<sup>er</sup> février 1930, portant institution d'une Commission de Réforme pour le personnel des Tramways ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 9 avril 1930, instituant la dite Commission de réforme ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 26 février 1925, concernant le Conseil d'Administration de la Caisse de Retraites de la Compagnie des Tramways ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement des 9 et 11 avril 1930 ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER.

Le scrutin pour l'élection des représentants du Personnel de la Compagnie des Tramways à la Commission de Réforme est fixé au samedi 3 mai 1930.

ART. 2.

Une copie de la liste des électeurs, établie conformément aux articles 3 et 4 de l'Arrêté du 26 février 1925, devra Nous être adressée dans les cinq jours qui suivront la réception du présent Arrêté.

ART. 3.

Un ordre de service, porté à la connaissance du Personnel par voie d'affichage quarante-huit heures au moins avant l'élection, déterminera les conditions dans lesquelles devra être effectuée la remise ou l'envoi au Siège de la Compagnie (dépôt de Saint-Roman) des enveloppes contenant les bulletins de vote.

ART. 4.

Le scrutin sera dépouillé, au dépôt de Saint-Roman, à 16 heures. Le bureau de dépouillement sera composé du Conseiller de Gouvernement pour les Finances ou de son délégué et des deux agents électeurs les plus âgés présents au moment du dépouillement.

ART. 5.

Les bulletins contestés devront être joints à l'exemplaire du procès-verbal qui Nous sera adressé, conformément à l'article 12 de l'Arrêté du 26 février 1925.

ART. 6.

S'il y a lieu de procéder à un second tour de scrutin, le vote aura lieu dans les conditions prévues par le présent Arrêté, le samedi 10 mai 1929.

Au second tour de scrutin, les candidats ayant obtenu la majorité relative devront être proclamés élus, quel que soit le nombre des votants.

ART. 7.

M. le Conseiller de Gouvernement pour les Finances est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-huit avril mil neuf cent trente.

Le Ministre d'Etat,  
M. PIETTE.

**AVIS & COMMUNIQUÉS**

**LYCÉE**

EXAMEN DU CERTIFICAT D'APTITUDE AUX BOURSES

**RECTIFICATION**

Les conditions d'âge à remplir par un enfant pour être admis à l'examen du certificat d'aptitude aux bourses du Lycée, qui aura lieu le jeudi 22 mai, sont les suivantes :

| GARÇONS.   |                     |          |
|--|---------------------|----------|
| 1 <sup>re</sup> Série, pour entrer en 9 <sup>e</sup> , moins de 9 ans au 1 <sup>er</sup> janvier 1930. |                     |          |
| 2 <sup>e</sup> — — — — —   | 8 <sup>e</sup> , —  | 10 ans — |
| 3 <sup>e</sup> — — — — —   | 7 <sup>e</sup> , —  | 11 ans — |
| 4 <sup>e</sup> — — — — —   | 6 <sup>e</sup> , —  | 12 ans — |
| 5 <sup>e</sup> — — — — —   | 5 <sup>e</sup> , —  | 13 ans — |
| 6 <sup>e</sup> — — — — —   | 4 <sup>e</sup> , —  | 14 ans — |
| 7 <sup>e</sup> — — — — —   | 3 <sup>e</sup> , —  | 16 ans — |
| 8 <sup>e</sup> — — — — —   | 2 <sup>e</sup> , —  | 17 ans — |
| 9 <sup>e</sup> — — — — —   | 1 <sup>re</sup> , — | 18 ans — |

Aucune dispense d'âge n'est accordée.

| JEUNES FILLES.   |                                  |          |
|--|----------------------------------|----------|
| 1 <sup>re</sup> Série pour entrer en Prép., 1 <sup>re</sup> division moins de 9 ans au 1 <sup>er</sup> janv. 1930. |                                  |          |
| 2 <sup>e</sup> — — — — —   | 2 <sup>e</sup> —                 | 10 ans — |
| 3 <sup>e</sup> — — — — —   | 1 <sup>re</sup> année            | 11 ans — |
| 4 <sup>e</sup> — — — — —   | 1 <sup>re</sup> année secondaire | 12 ans — |
| 5 <sup>e</sup> — — — — —   | 2 <sup>e</sup> — —               | 13 ans — |
| 6 <sup>e</sup> — — — — —   | 3 <sup>e</sup> — —               | 14 ans — |
| 7 <sup>e</sup> — — — — —   | 4 <sup>e</sup> — —               | 15 ans — |
| 8 <sup>e</sup> — — — — —   | 5 <sup>e</sup> — —               | 16 ans — |

Aucune dispense d'âge n'est accordée.

**ECHOS & NOUVELLES**

Dimanche dernier, a eu lieu, en présence de S. A. S. le Prince Souverain, de M. Baréty, Sous-Secrétaire d'Etat au Budget, et de M. Ricolfi, Sous-Secrétaire d'Etat à la Guerre, représentant le Gouvernement Français, l'inauguration de la Maison de France.

Cette fondation, destinée à abriter le Comité de bienfaisance et les autres Associations françaises, occupe un important immeuble de la rue Grimaldi, aménagé en vue de sa nouvelle affectation par M. Demerlé, architecte.

Dès 10 heures 1/2, les personnalités officielles invitées à la cérémonie d'inauguration pénétrèrent dans les salons du rez-de-chaussée où elles sont reçues par le Conseiller d'Ambassade baron Pieyre, chargé du Consulat Général de France; M. Taffe, Président, et les Membres du Comité. Les arrivants sont conduits à la grande salle du premier étage où doit avoir lieu la séance solennelle.

Un peu avant onze heures, M. Baréty, Sous-Secrétaire d'Etat au Budget, fait son entrée. Le représentant du Gouvernement Français est salué par le Baron Pieyre, S. Exc. le Ministre d'Etat de la Principauté, le Président et les Membres du Conseil d'Administration.

La Musique Municipale, à l'arrivée du Sous-Secrétaire d'Etat, a joué *La Marseillaise*.

Peu après, les clairons sonnent : « Aux Champs » ; les Carabiniers présentent les armes et la Musique fait entendre *l'Hymne Monégasque*.

S. A. S. le Prince Souverain, accompagné du Conseiller privé Fuhrmeister, Directeur de Son Cabinet; du Docteur Louët, Son Premier Médecin, et du Commandant Millescamps, Son Aide de camp, est reçu sur le seuil par M. Baréty, Sous-Secrétaire d'Etat au Budget; le Baron Pieyre, Consul Général de France; M. Taffe, Président du Conseil d'Administration; S. Exc. M. Piette, Ministre d'Etat; les Vice-Présidents du Conseil d'Administration et du Comité de bienfaisance; le Vice-Consul et l'Attaché au Consulat Général de France.

A l'entrée, les porte-drapeaux de la 40<sup>e</sup> Section des Médailleurs Militaires; des Vétérans des Armées de Terre et de Mer; de l'Amicale des Savoyards; des Mutilés et Invalides de Guerre Italiens; des Anciens Combattants Italiens; de la Carabine de Monaco;

des Anciens Militaires de Monaco-Beausoleil; de la Colonie Suisse forment une haie d'honneur.

S. A. S. le Prince Souverain pénètre dans la salle. L'assistance se lève à son entrée. Le Prince prend place, ayant à Sa droite, M. Baréty, Sous-Secrétaire d'Etat au Budget, et S. Exc. le Ministre d'Etat; à Sa gauche, le Conseiller d'Ambassade baron Pieyre, S. G. M<sup>gr</sup> l'Evêque et M. Taffe, Président du Comité de bienfaisance.

Le Baron Pieyre prend le premier la parole. Il rappelle les marques de Haute bienveillance que S. A. S. le Prince Louis II a données à la Colonie Française. Il est persuadé que le Prince et M. le Secrétaire d'Etat Baréty n'ignorent pas l'activité et les mérites de cette Colonie. Il croit toutefois devoir établir le bilan de ses œuvres. Le Comité de bienfaisance dont son fondateur, M. Valentin, peut être justement fier, compte 870 adhérents et distribue 1.256.236 francs de secours; 571.000 francs ont été envoyés aux régions dévastées du Sud-Ouest; 405.447 francs à des œuvres françaises d'intérêt général.

L'achat de l'immeuble qui devient la Maison de France, est dû à l'initiative du Président actuel, M. Taffe. Il a été couvert en partie par un prélèvement sur les fonds de réserve, en partie par des dons volontaires qui s'élèvent à la somme de 236.632 fr. et par une subvention de 50.000 francs du Gouvernement Français.

Le Consul Général félicite M. Taffe de ce résultat et dit combien il s'est réjoui de sa nomination dans la Légion d'Honneur.

Il termine en remerciant S. A. S. le Prince du grand honneur qu'il a bien voulu faire à la Colonie Française en assistant à la cérémonie et invite Son Altesse Sérénissime, ainsi que MM. les Ministres à visiter les locaux de la Maison de France.

M. Baréty, Sous-Secrétaire d'Etat, après avoir rendu hommage à S. A. S. le Prince, a adressé à la Colonie de Monaco le salut cordial du Gouvernement Français. « Puisse cette maison, a-t-il dit, en parlant de la Maison de France, être le foyer rayonnant de la fraternité, un foyer de bonnes actions, de nobles efforts, de charité, de secours. »

M. Taffe prononce alors un bel et éloquent discours qu'il termine par ces paroles émouvantes :

« Monseigneur,

« Nous ne saurions oublier qu'en d'autres temps, ceux dont les noms sont gravés sur cette plaque, vous appeliez « Mon Général ». En souvenir de ces heures, dont l'éloignement n'éteint pas l'amertume, mais que la gloire illumine de son reflet, je crois aller au devant des désirs de Votre Altesse, en Lui laissant le soin de remplir en notre nom à tous, le pieux hommage de déposer ces fleurs, à la mémoire de nos héros disparus. »

Son Altesse Sérénissime, répondant à cette invitation, dépose une gerbe de fleurs au pied de la plaque commémorative portant les noms des 338 Français de Monaco morts pour la Patrie.

Des fleurs ont également été déposées par M. Bouvier, Consul de Belgique.

Puis M. le Secrétaire d'Etat Baréty remet la Médaille Militaire à M. Charles Guizol, Secrétaire-Adjoint du Comité, et lui donne l'accolade, après avoir lu à haute voix les deux citations qui ont motivé cette décoration. S. A. S. le Prince serre la main au nouveau décoré et le félicite.

Le Livre d'Or de la cérémonie est alors présenté à Son Altesse Sérénissime qui y appose sa signature.

M. Baréty, Sous-Secrétaire d'Etat, S. Exc. M. Piette, Sa G. M<sup>gr</sup> l'Evêque, M. le Baron Pieyre et M. Taffe sont également invités à signer le Livre d'Or.

S. A. S. le Prince et les personnalités officielles sont ensuite priées d'accepter une coupe de champagne.

Il est 11 heures 45. Son Altesse Sérénissime se retire, accompagnée jusqu'à Sa voiture avec le même cérémonial qu'à Son arrivée, tandis que les honneurs sont rendus par les Carabiniers.

M. Ricolfi, Sous-Secrétaire d'Etat à la Guerre, après s'être fait inscrire au Palais Princier, est venu, accompagné de M. l'Intendant Bernard, Attaché à son Cabinet Militaire, et de M. Georges Lambert, Attaché à son Cabinet Civil, visiter la Maison de France un peu avant la fin de la cérémonie.

Dans la matinée, M. Baréty, Sous-Secrétaire d'Etat au Budget, avait été reçu au Palais par le Prince Souverain.

A midi, un banquet a été donné à l'Hôtel de Paris, sous la Présidence d'Honneur de S. A. S. le Prince.

Son Altesse Sérénissime, accompagnée du Conseiller privé Fuhrmeister, Directeur de Son Cabinet, du Docteur Louët, Son Premier Médecin et du Commandant Millescamps, Son Aide de camp, a été reçue par le Conseiller d'Ambassade baron Pieyre, chargé du Consulat Général de France. *L'Hymne Monégasque*, a été joué à l'arrivée du Souverain.

Le Prince avait à Sa droite : M. Léon Baréty, Sous-Secrétaire d'Etat; S. Exc. M. Piette, Ministre d'Etat; MM. Roussel, Secrétaire d'Etat; Tommasi, Consul Général d'Italie; Gallèpe, Conseiller de Gouvernement; Bernard, Intendant Général, Attaché au Cabinet Militaire de M. Ricolfi; Eugène Marquet, Maire de Monaco; Bouvier, Consul de Belgique; Labande, Membre de l'Institut de France, Vice-Président du Conseil d'Etat; Audibert, Premier Président de la Cour d'Appel; le Commandant Millescamps, Aide de camp du Prince; Mélin, Secrétaire particulier du Prince; Zavattaro, Vice-Président de l'Union Italienne; les représentants des Combattants Italiens; le Maire de Beausoleil; Séneron, Directeur à la Société des Bains de Mer.

A la gauche de Son Altesse Sérénissime étaient assis : M. le Sous-Secrétaire d'Etat Ricolfi; le Baron Pieyre, Consul Général de France; MM. Taffe, Président du Comité de bienfaisance de la Colonie Française; le Conseiller privé Fuhrmeister, Directeur du Cabinet; Louis de Castro, Conseiller de Gouvernement; le Conseiller d'Etat Mauran, Chef du Cabinet du Prince; Valentin, Président fondateur du Comité de bienfaisance de la Colonie Française; Ainslie, Vice-Consul d'Angleterre; M<sup>lle</sup> Rachel Boyer, Vice-Présidente d'Honneur de la Colonie Française; le Docteur Richard, Directeur du Musée Océanographique; MM. Julien, Procureur Général; Martiny, Consul de Portugal; Lambinon, Président de la Colonie Belge; F. Scotto, Vice-Consul de Roumanie; Peytral, Directeur à la Société des Bains de Mer; M<sup>me</sup> Bornier, Présidente des Dames françaises de la Croix-Rouge.

Au Champagne S. A. S. le Prince Souverain a prononcé les paroles suivantes, que toute l'assistance a écoutées debout.

« A la fin de ce banquet, auquel il m'a été très agréable de prendre part au milieu de vous, je tiens à manifester mon affection et mon attachement pour la France en exprimant des vœux pour sa prospérité et en portant la santé de M. Doumergue, Président de la République. »

Ce toast a été chaudement applaudi. L'orchestre a joué *l'Hymne Monégasque*.

M. Ricolfi, Sous-Secrétaire d'Etat à la Guerre, a, dans une éloquente improvisation, salué S. A. S. le Prince Souverain « qui, après une brillante carrière dans l'armée active, porte la suprême récompense du soldat : la Médaille Militaire. »

S'adressant à Son Altesse Sérénissime, il a ajouté : « Vous avez, en présidant ce banquet, tenu à montrer Votre sollicitude attentive pour les intérêts français dans la Principauté. »

M. Ricolfi a ensuite eu des paroles élogieuses pour le Consul Général de France, le Président du Comité de bienfaisance et ses collaborateurs, et a terminé en portant un toast à S. A. S. le Prince Louis II, à S. A. S. la Princesse Héritière et aux Enfants Princiers.

Des applaudissements prolongés ont salué ce discours.

Le Conseiller d'Ambassade baron Pieyre prononça ensuite une allocution au cours de laquelle

il souligna la force de propagande que représente la Colonie Française et la nécessité pour elle d'une installation en rapport avec son importance et son activité. Il remercia respectueusement S. A. S. le Prince Souverain d'avoir bien voulu faire à la Colonie le très grand honneur d'assister à ce banquet et du toast qu'il venait d'y prononcer. Il remercia également MM. les Sous-Secrétaires d'État Baréty et Ricolfi et, après des félicitations aux Membres du Conseil d'Administration de la Maison de France et du Comité de bienfaisance de la Colonie, il leva son verre à la prospérité de la Colonie Française de la Principauté et de la Maison de France de Monaco.

De nouveaux applaudissements se font entendre, tandis que l'orchestre joue *La Marseillaise*.

S. A. S. le Prince Souverain quitte quelques instants après la salle, respectueusement salué par toute l'assistance et reconduit jusqu'à sa voiture par les personnalités officielles.

#### Cession de Fonds de Commerce (Première Insertion.)

Suivant acte sous seing privé, enregistré à Monaco, le 7 février 1930, M. Maurice GARY a cédé à M. Raoul GARY, le fonds de commerce qu'il exploitait à Monaco-Condaminé, 8, square Théodore Gastaud, sous la dénomination *La Parmentière*.

Opposition, s'il y a lieu, au fonds vendu, dans les dix jours de la seconde insertion,

Monaco, le 1<sup>er</sup> mai 1930.

#### ÉLEVAGE ET JARDINAGE

Pour que votre Travail au Jardin ou dans votre Basse-Cour « rende » en rapport avec vos Efforts, un Manuel pratique, complet, moderne, vous est indispensable. Les Numéros Hors-Série de JARDINS ET BASSES-COURS possèdent ces qualités ; ce sont de véritables Volumes-Albums groupant en 100 pages de Texte et de Gravures, les données précieuses qui vous permettent de Gagner de l'Argent.

#### POULES PONDEUSES de bon rapport

Prix franco : France 8 fr. 80 ; Etranger 12 fr.

#### Je produis DE BEAUX POULETS Avril 1930

#### J'ÉQUIPE MON JARDIN Octobre 1930

Chaque numéro en souscription franco :  
France, 6 fr. 60 ; Etranger, 9 fr. 90.

A la parution franco : France, 8 fr. 80 ; Etranger, 12 fr.  
Vous pouvez recevoir « Poules Pondeuses de Bon Rapport » en

#### PRIME GRATUITE

en souscrivant un Abonnement-Prime d'un an 18 fr. (24 N<sup>os</sup>) à JARDINS ET BASSE-COUR, Adressez ordre et montant à M. Albert MAUMENÉ, 79, Boulevard Saint-Germain, Paris (6<sup>e</sup>).

#### LES ANNALES

L'important numéro consacré par les *Annales* au centenaire de l'Algérie, contient des documents sensationnels : des lettres inédites d'Abd-el-Kader, du duc d'Aumale et du général de Lamoricière. Ces documents sont présentés par le général Azan. Ont collaboré à ce numéro spécial : Pierre Benoît, Jérôme

et Jean Tharaud, le professeur Gautier et Lucienne Favre. Lire en outre le second chapitre de « La Vie des Fourmis », par Maurice Maeterlinck ; la fin des souvenirs de M<sup>e</sup> Henri-Robert ; les réflexions de Louis Barthou à propos du plan Young ; la lettre d'Yvonne Sarcey sur Ludwig à Paris ; la savoureuse chronique de Henry Bidou sur la femme et le cheval et les rubriques d'André Lang, Gérard Bauër, ainsi que l'article très documenté sur Gandhi et le mouvement nationaliste dans l'Inde. — Partout en vente : 3 francs.

#### POUR LOUER OU ACHETER

Immeubles, villas, appartements, terrains, propriétés  
TOUS FONDS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL

#### AGENCE MARCHETTI <sup>33<sup>e</sup> ANNÉE</sup>

20, Rue Caroline - MONACO - Tél. 4-78



## Minerva

#### Sixième Année

Le plus grand Hebdomadaire  
Féminin paraissant en France

Entièrement tiré en Héliogravure, « MINERVA » donne chaque semaine une documentation complète sur la *Mode du Jour*. Tenu au courant du mouvement *Littéraire, Artistique et Théâtral*, accordant une place importante au *Cinéma*, possédant une *Page Financière*, une *Page Politique*, ainsi qu'une *Page de Puériculture*, « MINERVA » rencontre auprès de toutes les femmes intelligentes — un succès sans précédent.

Son Prix Littéraire Annuel  
Son Concours de Bébés Annuel  
Ainsi que ses Nombreux Concours

Le Numéro : 1 fr.

(Spécimen gratuit sur demande)

55, Avenue Hoche -- Paris

F. FOUSSARIGUES  
Directeur général

#### ATELIER DE CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

Serrurerie - Ferronnerie

SOUDURE AUTOGENE

#### Antoine MUSSO

3, Boulevard du Midi - MONTE-CARLO

Téléphone 3-33

## MONTE-CARLO

SAISON D'HIVER  
15 Novembre - 15 Mai

TOUS LES ARTS

TOUS LES SPORTS

TOUTES LES ATTRACTIONS

### GOLF

18 Trous -- Ouvert toute l'Année

#### MONTE-CARLO COUNTRY CLUB

22 Courts de Tennis et de Squash Racquets

:: :: RESTAURANT :: ::

#### MONTE-CARLO BEACH

Piscine Olympique

#### ÉTABLISSEMENT PHYSIOTHÉRAPIQUE

Avec les derniers perfectionnements

## ÉLECTRICITÉ

G. BARBEY

MONTE-CARLO

#### APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES CHAUFFAGE CENTRAL

H. CHOINIÈRE

18, B<sup>D</sup> DES MOULINS - MONTE-CARLO

ÉTUDES -- PLANS -- DEVIS

TÉLÉPHONE : 0-08

#### BULLETIN

DES

#### OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

##### Titres frappés d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 1<sup>er</sup> février 1929. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 031210.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 8 août 1929. Treize Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 33039 à 33043 inclus, 43982 à 43989 inclus.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Socal, huissier à Monaco, en date du 23 novembre 1929. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 43069.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 1<sup>er</sup> mars 1930. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 9018.

##### Mainlevées d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Socal, huissier à Monaco, en date du 7 janvier 1930. Quinze Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 684, 4126, 4208, 6671, 6859, 14451, 24953, 30144, 33429 34606, 39840, 41234, 42034, 43575, 46853.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Socal, huissier à Monaco, en date du 22 janvier 1930. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 53827.

##### Titres frappés de déchéance

Du 28 novembre 1929. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco, portant le numéro 43069.

Le Gérant : Charles MARTINI.

Imprimerie de Monaco. — 1930.

MACHINES A ÉCRIRE

**Underwood - Royal - Remington**

MACHINES A ÉCRIRE

Vendues au Meilleur Prix avec Garantie

par NICE-COPIES, 7, Rue Chauvain -- Téléphone : 49-66